



# PING SAINT PAULAIS PAYS DE COCAGNE

Bordereau de demande de licence : Saison 2024 - 2025

(2 séances d'essai gratuites)

Type de licence

Loisirs

Compétition

Fiche de renseignements

NOM  Prénom  N° Licence

Féminin  Masculin Date de naissance

Lieu de naissance (ville et n° de département)

Adresse

Code Postal  Ville

Tél. Domicile  Tél. Portable

Email

Autorisations pour les mineurs

Je soussigné(e)  Représentant légal de

Profession du père  Profession de la mère

- Autorise l'association à faire transporter mon enfant; en cas d'accident, la responsabilité de l'association sera totalement dérogée

- Autorise les dirigeants de l'association à prendre toutes dispositions sur le plan médical et faire prodiguer les soins nécessaires à mon enfant en cas d'accident

Problèmes de santé, allergies, traitements, ... A nous communiquer :

- Autorise la diffusion éventuelle de l'image de mon enfant sur quelque support que ce soit, sans avoir droit à une compensation, dans le cadre des activités de l'association

- Autorise mon enfant à partir seul(e) d'une séance, d'un stage organisés par le club

Liste des personnes autorisées à récupérer mon enfant :

NOM, Prénom  Téléphone

NOM, Prénom  Téléphone

Compagnie et numéro d'assurance de votre véhicule

Signature

Fait à

Le

Signature (\*)

(Précédée de la mention "Lu et approuvé")

(\*)

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter

- La responsabilité du club ne sera engagée qu'une fois ma licenciation effectuée

- J'autorise la diffusion d'image sur quelque support que ce soit, sans avoir droit à une compensation, dans le cadre des activités de l'association

..... ✂ .....

Certificat médical (à remplir par le médecin examinateur ou joindre un certificat médical séparé)

Je soussigné Docteur  certifie avoir examiné

Et n'avoir constaté aucune contre-indication à la pratique du Tennis de Table en compétition.

Fait à

Signature et cachet

Le

(Attention, le cachet et le numéro d'ordre doivent être lisibles)



#### MAIF garantit l'ensemble des licenciés de la Fédération Française de Tennis de Table

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'extrait des conditions générales proposées par la FFTT figurant sur le site WEB de la FFTT à l'adresse [www.fftt.com](http://www.fftt.com), rubrique « administratif » et des assurances qui lui sont proposées, notamment une assurance dommage corporel de base et garanties complémentaires.

#### L'assurance dommage corporel "garantie de base" au tarif de :

- 0,38 € pour les vétérans,
- 0,38 € pour les séniors,
- 0,10 € pour les juniors, cadets, minimes, benjamins, poussins

#### Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.

Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minimale ; **ce montant étant compris dans le prix de la licence fédérale**, de chaque catégorie.

Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.

Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale, pour vos frais médicaux et pour des prestations tel le forfait journalier, des frais de transport non pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la Fédération.

**Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée, à tarif négocié par la Fédération.**

#### **Vous devez obligatoirement valider un des deux choix présents ci-dessous :**

- Je souhaite souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel » ; 0,38 € pour les vétérans et séniors, 0,10 € pour les catégories jeunes ( **inclus dans le tarif de la licence** )
- Je ne souhaite pas souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel ». Je demande le remboursement du montant de la prime d'assurance correspondante, tel que prévu dans la circulaire administrative, et ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « dommage corporel ».
- Le soussigné qui ne souhaite pas souscrire à l'assurance « dommage corporel » proposée reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de ses participations aux matchs. Il déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci dessus.

#### Possibilité de souscrire aux garanties complémentaires si adhésion à la garantie de base « Assurance Dommage Corporel »

Garanties	Garantie Bronze	Garantie Argent	Garantie Or
Capitaux décès	10000 € / sinistre	20000 € / sinistre	30000 € / sinistre
Capitaux invalidité permanente en cas d'accidents corporels	20000 € / sinistre	40000 € / sinistre	50000 € / sinistre
Indemnité journalière ( durée maxi. 360 jours )	NEANT	15 €/jour	25 €/jour
Frais médicaux	NEANT	NEANT	NEANT
Cotisations complémentaires T.T.C par Licencié	5 €	8 €	15 €

Pour obtenir plus de renseignements sur les garanties complémentaires, vous pouvez consulter la "Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents titulaires d'une licence FFTT" présente sur l'espace assurance du site fédéral.

#### **Vous devez obligatoirement valider un des deux choix présents ci-dessous :**

- Je souhaite souscrire** la garantie complémentaire **Bronze, Argent ou Or** ( **barrer les mentions inutiles** ) qui complètera, en cas d'accident corporel, la garantie de base de la licence. J'intègre la cotisation de complémentaire de 5 € (Bronze), 8 € (Argent) ou 15 € (Or) pour la saison 2024/2025 au règlement de ma cotisation club. J'ai bien noté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de la période de validité de ma licence.
- Je ne souhaite pas souscrire** cette garantie complémentaire.